

Achat et vente de matériels : évitez les pièges !

Quand on achète ou vend du matériel agricole, des problèmes tels que d'importantes réparations peuvent survenir après la transaction. Des sommes non négligeables sont souvent en jeu !

Pour se prémunir face aux litiges, le professionnalisme et la formalisation des transactions deviennent obligatoires mais aussi pour éviter de vous retrouver dans une position inconfortable en cas de problème avec votre matériel.

ORDAN LARROQUE, (salle des fêtes), jeudi 8 décembre, de 9 h 30 à 17 h. Journée ouverte à tous les agriculteurs.

Programme

Matin : Intervention de Jean Scherpereel, expert en matériel :

- Le bon de commande : comment le rédiger ? et la livraison : quelles vérifications ?

- Documents accompagnant la vente (mentions légales et obligatoires)

- La garantie de conformité

- Les obligations du professionnel

- L'ordre de réparation

Midi : Buffet sur place (participation de 10 € par personne. Réservation obligatoire au 05.62.61.79.20 avant le 2 décembre).

Après-midi

- Le financement du matériel : subventions (FDCUMA) ; prêts (Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne)

- L'assurance du matériel (Grou-pama d'OC).